

Image not found or type unknown



Paielement de loyer lorsque les travaux ne sont pas fini

Par **krystel115**, le **03/08/2009** à **13:27**

Bonjour,
Notre propriétaire doit finaliser des travaux dans notre appartement concernant la pose de carrelage des escaliers sur du béton qu'il a coulé au mois de septembre 2008 ainsi que plusieurs fuites dans la toiture de notre chambre lorsqu'il pleut. Nous lui avons envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 23/07 il a réceptionné le courrier le 28/07. Nous souhaiterions savoir si une fois que le délai de 8 jours est passé sommes nous dans l'obligation de payer le loyer jusqu'à ce qu'il fasse les réparations nécessaires?
Merci